



## Historique de l'Association :

**En 1993, l'ADECO (Association de Défense de l'Environnement du Centre-Ornain) est réactivée par Gérard HERRISSON et Daniel LEROY en réaction à un projet de doublement de la capacité de l'incinérateur local d'ordures ménagères.**

Elle avait été créée en 1974 par Michel JEUKENS et quelques amis pour dénoncer les nuisances et dégâts à venir d'un projet de contournement de TRONVILLE (RN 135) ... toujours pas réalisé 35 ans plus tard !

En 1993, lorsque le projet de Meuse Energie a été connu, il y avait déjà des habitants mécontents et inquiets pour leur santé à cause de la gestion déficiente de cette installation classée : fumées noires visibles sur plusieurs kilomètres, résidus d'incinération stockés en un tas de 10 mètres de haut le long du stade, pollution sonore et atmosphérique, trafic nocturne de déchets aux provenances douteuses.

Ce projet a été le déclic pour réagir et obtenir des Pouvoirs Publics, très laxistes à l'époque, que l'arrêté préfectoral d'exploitation soit enfin respecté.

Très rapidement, nous avons obtenu l'adhésion d'une grande partie de la population (140 adhérents en 1994 puis plus de 200 en 1995) grâce notamment à Michel JEUKENS, le pharmacien local, qui est devenu, avec le cabinet médical, notre relai permanent auprès des habitants et aussi grâce à notre dynamisme avec de nombreuses réunions publiques, des diffusions de tracts et des articles dans la presse.

**Enfin, nous obtenons du préfet de l'époque, Madame HOREL, la mise en place de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) pour Meuse Energie.** Cette CLIS, la première en Meuse, nous permet enfin d'avoir des chiffres officiels et des informations sur le fonctionnement de l'incinérateur, de mettre en cause l'exploitant et surtout de mettre les Pouvoirs Publics devant leurs responsabilités.

De même, comme la loi nous le permet après 3 ans d'activité, nous demandons le statut d'association agréée, pour pouvoir agir en justice et aussi postuler à l'entrée dans les instances départementales comme le CDH ( Comité Départemental d'Hygiène).

**Le 24 juillet 1997, notre association est agréée au niveau départemental « pour la protection de l'environnement »** et le 16 janvier 1998 nous modifions nos statuts et notre objet (article 2) par le texte suivant : « cette association a pour objet la protection de l'environnement et de la nature. Elle se propose d'engager des actions d'information et de sensibilisation dans le cadre de ses objectifs et de veiller au respect de la législation inhérente ».

**Enfin, nous participons activement à la création de la Coordination Lorraine contre l'importation et l'incinération des déchets** qui va nous permettre d'échanger nos informations et nos expériences puis ensuite, avec Greenpeace qui assurera le secrétariat, nous sommes partie prenante de la Coordination Nationale.

**Le 05 mai 1998, nos efforts aboutissent car le Tribunal Administratif de NANCY condamne le préfet de la Meuse pour carence dans l'application de son arrêté d'exploitation donné à Meuse Energie.** Nos arguments et justificatifs fournis démontrent que les Pouvoirs Publics avaient connaissance du non-respect des normes de rejets, en particuliers les rejets chlorés (HCL), et nous obtenons 10 000F de dommages et intérêts dont nous demandons le paiement par le ministère de l'Industrie et non par le ministère de l'Environnement comme prévu.

Cette condamnation du préfet, qui fait l'effet d'une bombe, l'oblige à mettre en demeure l'exploitant de respecter l'arrêté préfectoral. Les travaux de mise en conformité seront réalisés dans les 12 mois.

**Le ciel tronvillois s'éclaircit et notre association prend alors une autre dimension !**

Nous allons ensuite poursuivre nos actions pour obtenir le traitement des dioxines, un état des lieux de la pollution locale, la surveillance des atteintes à l'environnement et nous investir encore plus dans l'information et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

**En 2000, nous organisons une opération plantation de haies avec l'école primaire de VELAINES et auprès de nos adhérents avec la distribution gratuite de plus de 300 arbustes.**

Nous continuons à suivre les pollutions de notre environnement, en particulier celles de l'incinérateur, qui, s'il est maintenant aux normes, n'en continue pas moins de rejeter des dioxines, entre autre. Nous avons maintenant la certitude du danger représenté par les émissions de dioxines de Meuse Energie et nous demandons un traitement des fumées et des analyses des sols. Pour cela, nous cherchons des fonds pour financer nous-mêmes les analyses.

**Le 18 janvier 2002, Gérard HERISSON quitte la présidence de l'association, après 3 mandats bien remplis, en particulier dans la lutte contre le « labo » de BURE et Daniel LEROY lui succède.**

Nous amplifions nos actions de sensibilisation et de formation à la protection de l'environnement et **nous mettons en place une « opération nichoirs » avec l'école primaire de VELAINES, toujours fidèle.** Sur 2 ans, nous réalisons avec les élèves la construction complète de plus de 25 nichoirs ou mangeoires pour oiseaux, organisons des sorties « nature », des projections vidéo pédagogique.

Enfin, nous participons avec eux à une sortie au DER pour observer les grues !

Le 15 janvier 2004, lors de notre AG, la projection d'une vidéo de l'émission de M6 « Zone interdite » sur l'incinérateur de GILLY (exploité également par Novergie) et les dangers des dioxines fait forte impression auprès du public et nous conforte dans notre

détermination. Courant 2004, nous ne pouvons financer que 3 analyses de dioxines dans le sol, à cause d'un coût élevé. **Les chiffres indiquent une valeur de 11ng/kg de dioxines.**

Selon les normes allemandes, il n'y a pas de normes françaises à cette époque, **ce chiffre indique un sol pollué par les dioxines**, sans obligation de décaper les sols. Un sol est considéré comme pollué à partir de 5 ng/kg et doit être décapé au dessus de 40 ng/kg.

Notre demande d'état des lieux est donc légitime.

Nous poursuivons donc notre lutte pour obtenir un état des lieux, le traitement des dioxines étant acquit par une loi qui oblige les installations rejetant plus d'un gramme de dioxines par an (c'est dire l'extrême toxicité) à se mettre en conformité avant fin 2004.

**En décembre 2004, l'exploitant annonce la mise en route du traitement des fumées et des dioxines, quelques jours avant la date limite ...**

Auparavant, fin 2003, nous aurons encore dû batailler pour démontrer que cette installation, malgré le faible tonnage incinéré, était concernée par la loi puisque rejetant presque 2 grammes de dioxines par an.

L'exploitant respecte enfin les normes en vigueur.

En 2005, les fondateurs de l'association sont fatigués par toutes ces luttes et souhaitent prendre un peu de recul. Gérard HERISSON quitte le bureau et Daniel LEROY la présidence.

**En juin 2005, Joël LOUIS lui succède** et va « moderniser » notre communication et l'organisation des réunions publiques. Nous proposons de l'information et des alternatives aux pesticides, aux OGM ...

Enfin, les analyses des végétaux autour de l'incinérateur, rendues obligatoires par une loi, nous rassurent et indiquent des niveaux de pollution par les dioxines dans la moyenne. Des analyses annuelles confirment les faits.

**En 2008, Joël LOUIS, pour des raisons professionnelles quitte la région et Daniel LEROY est à nouveau élu à la présidence, avec un nouveau bureau.**